



Points présentés par le Comité

Braine-l'Alleud - Saint-Zèle : Remplacement des portes et châssis

Suite aux courriers communiqués par les locataires, les remarques notées lors de la pré-réception sont (partiellement) levées à ce jour. Les remarques restantes seront levées avant la réception provisoire.

A titre d'exemple, toutes les maisons du clos des Cyprès sont terminées, et plus aucune remarque ne subsistait lors de la visite des logements par le service technique.

Un rappel est également fait quant aux visites du chantier déjà réalisées en présence de l'entreprise concernée, accompagnée de Bernard WILLEM et Bernard LEBBAL. Les parachèvements en PVC sont identiques aux systèmes utilisés dans le privé, ces chambranles couvrent une mousse protectrice et phonique. Au risque de créer des condensations, le bâtiment ne doit pas devenir un thermos.

En ce qui concerne les grilles aux portes des salles de bains, les portes étant détalonnées, il n'est pas nécessaire de placer des grilles d'aération supplémentaires.

Braine-l'Alleud - Vignoble

Une fuite d'eau a été constatée en chape au niveau d'une des conduites, les travaux nécessaires sont planifiés. Les différents éléments devront ensuite s'assécher progressivement.

En outre, le Conseil d'Administration désignera prochainement un auteur de projet pour l'aménagement des abords et le drainage des blocs de la rue.

Chaudières

Lors des entretiens, les divers résultats sont communiqués au propriétaire par la firme désignée, et annexés aux feuilles d'entretien remises au Roman País.

Si un locataire plus féru en matière technique souhaite connaître cette information, il lui est possible de contacter la cellule « Energie ». Néanmoins, les nouvelles chaudières présentent de moins en moins de possibilité d'affinage des réglages en vue d'améliorer le rendement.

Attestations fiscales

Les attestations fiscales ont été réalisées avec les services financiers de la Société wallonne du Logement, tout renseignement pris auprès de l'Administration fiscale.



Habitations Sociales du Roman País



Synthèse générale de la réunion tenue avec le CCLP le 16 mars 2011

L'entretien n'étant effectivement plus effectué que tous les 3 ans pour les chaudières individuelles gaz, il serait possible d'établir l'attestation tous les 3 ans.

La procédure ne changera néanmoins pas pour les chaudières mazout et communes qui sont entretenues annuellement.

Evacuation CO

Lorsqu'une chaudière est placée dans une pièce de vie, il s'agit d'office d'une chaudière étanche.

Dans les chantiers antérieurs (Vert Chemin, Pétunias, Géraniums) où les chaudières n'étaient pas étanches, des ventilations hautes ont été placées lors du remplacement de celles-ci.

A l'avenir, ces chaudières seront remplacées par des chaudières étanches.

Il va de soi que toutes les mesures sont prises pour éviter tout problème grave, comme une intoxication. Si un locataire estime ne pas avoir une chaudière étanche, il peut contacter la cellule « Energie » qui se rend sur place et analyse la situation particulière.

Le risque 0 sera toujours difficile à atteindre, de par les mauvaises habitudes de certains locataires. Ainsi lors des derniers contrôles réalisés par la Région wallonne, 2 remarques reviennent systématiquement : condensation et présence dangereuse de multiprises, soit 2 phénomènes indépendant de la bonne volonté des services.

Points présentés par la Société

Les points présentés ne permettent pas une publication, s'agissant principalement de résultats financiers concernant individuellement les locataires.